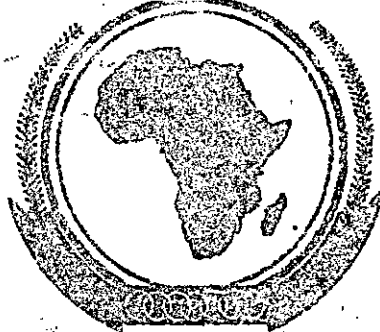


**ORGANIZATION OF  
AFRICAN UNITY  
SECRETARIAT**

P. O. Box 3243



**ORGANISATION DE L'UNITE  
AFRICAINNE**

**SECRETARIAT**

B. P. 3243

CONSEIL DES MINISTRES

ADDIS ABABA

Seizième session ordinaire

Addis-Abéba. Février/Mars 1971

CM/371/Part 2

CREATION DE RESERVES REGIONALES DE CEREALES

VIVRIERES EN AFRIQUE

RAPPORT D'ACTIVITES

CREATION DE RESERVES REGIONALES DE CEREALES VIVRIERES EN AFRIQUERAPPORT D'ACTIVITES

1. Les demandes de fonds au PNUD pour financer l'étude de possibilité d'un projet-pilote pour l'Afrique de l'Est, dans le cadre du programme de l'OUA sur les réserves vivrières régionales, vont être présentées par les pays intéressés. On espère que le projet-pilote couvrira neuf pays, à savoir : le Burundi, la République démocratique du Congo, le Kenya, Madagascar, l'Ile Maurice, le Rwanda, la Tanzanie, l'Ouganda et le Zambie. Il convient de rappeler que le programme de création de réserves régionales de céréales vivrières en Afrique a pour but, entre autres, à rendre les Etats membres auto-suffisants en nourriture de base et à élargir le commerce interafricain des produits agricoles. Les premières étapes de ce programme porteront sur le blé, le maïs, le riz, le millet et le sorgho.

2. Après que la FAO a aimablement établi le mandat pour cette étude de possibilité, les pays intéressés ont été invités à demander au PNUD une aide extérieure d'un montant de 157.400 \$ E.U. Entretemps, le Secrétariat a demandé à la FAO de réunir les experts qui effectueront cette étude. On attend leur réponse. On espère commencer l'étude dans le courant de la première moitié de l'année prochaine.

3. Pour les autres régions d'Afrique, on a projeté de tenir, au cours de cet exercice financier, deux réunions sur ce programme, une pour les Etats de l'Afrique du Nord et l'autre pour ceux de l'Afrique de l'Ouest. En juin 1970, on a envoyé des notes aux pays de ces régions. On n'a reçu jusqu'à présent que très peu de réponse. Les Etats membres de l'Afrique du Nord et de l'Ouest qui n'ont pas encore répondu à ces notes, sont aimablement priés de le faire le plus tôt possible. Les dates exactes des réunions leur seront communiquées dès qu'on aura reçu un nombre suffisant de réponses.

4. Le Secrétariat espère que les deux réunions des Etats de l'Afrique du Nord et de l'Ouest se tiendront au cours de la première moitié de 1971. Il serait donc possible de faire des arrangements pour des études de possibilité dans ces régions au cours de la seconde moitié de la même année.

5. Le programme de l'OUA pour les réserves régionales de céréales vivrières est un programme très important pour les Etats membres. Il fournirait une assurance contre toute pénurie et disette et il aiderait, par le moyen du commerce interafricain, à augmenter la coopération interafricaine et à encourager l'unité. Il est donc indispensable que les Etats membres accordent à ce programme un soutien constant par tous les moyens possibles. Le Secrétariat ne peut progresser dans cet important domaine qu'aussi rapidement que les Etats membres le lui permettent.

6. Les étapes décrites ci-dessus, relatives à l'étude de possibilité pour l'Afrique de l'Est, ainsi que les réunions envisagées en Afrique du Nord et de l'Ouest, concernant les réserves régionales de céréales vivrières, sont notifiées par la présente, pour information, au Conseil des ministres.

Addis-Abéba. Décembre 1970.

**AFRICAN UNION UNION AFRICAINE**

**African Union Common Repository**

**<http://archives.au.int>**

---

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

---

1971-02

# Establishment of Regional Stocks of Food Grains in Africa: progress report

Organization of African Unity

---

<https://archives.au.int/handle/123456789/7578>

*Downloaded from African Union Common Repository*